

DOSSIER DE CANDIDATURE DIGILOCALES – Les Cas d'OR de la Publicité Locale 14 Octobre 2020

Éléments à nous fournir :

- Dossier de candidature rempli et signé (les quatre pages)
- Fichier vidéo de 2 mins maximum ou PowerPoint de 10 slides maximum

Pièces à adresser à **Pascal GAYAT**, Commissaire Général du Grand Prix

Email : pascal.gayat@digitalinfluence.eu

Critères d'éligibilité :

- Les vidéos et présentations doivent être adressés au plus tard le 10 septembre 2020.
- Les contenus doivent mettre en avant des cas clients, cas d'usage, exemples d'applications des solutions.

Modalités :

Inscription de dossier : Nombre de dossiers inscrits : _____

1 / Inscription du premier dossier : 500€ HT*

2 / Inscription de dossiers supplémentaires (par dossier) : 200€ HT

*Le prix comprend les frais administratifs et une place au cocktail et au dîner de remise de Prix

Réservation de places supplémentaires au dîner (300€ HT par place) : _____

TOTAL HT : _____

Réservation d'une table pour 8 convives : TOTAL HT : 2400€ HT

Réservation d'une table pour 10 convives : TOTAL HT : 3000€ HT

CHOIX DES CATEGORIES AUX DIGILOCALES

Choix du/des Awards :

Possibilité d'inscrire 1 dossier à 2 catégories maximum :

- Prix de la meilleure campagne multicanale en local**
- Prix de la meilleure campagne d'affichage**
- Prix de la meilleure campagne Web & Radio**
- Prix de la meilleure campagne Mobile To Store**
- Prix de la meilleure campagne Web & PQR**
- Prix de la meilleure campagne Web To Store**
- Prix de la meilleure campagne de marketing direct local**
- Prix de l'animation commerciale**
- Prix du Search Local**
- Prix du dispositif Social Media local**
- Prix de la meilleure campagne géolocalisée**
- Prix de la meilleure campagne d'influence locale**
- Prix du meilleur dispositif Maps**

Pour concourir aux Prix de l'Innovation et au Grand Prix ?

- Le Prix de l'Innovation est identifié par le Jury au travers des 3 finalistes par catégorie
- Le Grand Prix est identifié par le Jury au travers des lauréats des catégories

CANDIDAT AUX DIGILOCALES

Contact :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

Une facture du montant total sera adressée à réception du dossier de candidature, elle devra être réglée à réception et en tout état de cause avant l'événement de remise de Prix du 14 octobre 2020.

REGLEMENT DES DIGILOCALES

Article 1 : Les DIGILOCALES s'attachent à célébrer les entreprises, annonceurs, agences, éditeurs, opérateurs, fournisseurs de solutions techniques et d'expertises, qui développent les meilleures pratiques en Publicité Locale et Marketing Géolocalisé.

Article 2 : Pour concourir les présentations doivent se rapporter à des activités engagées en 2019 et 2020.

Article 3 : Pour concourir les vidéos ne doivent pas dépasser 2' et les présentations Power Point 10 slides

Article 4 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires agences et/ou solutions.

Article 5 : Une entreprise peut présenter au maximum 2 dossiers à la compétition.

Article 6 : Quiconque inscrit un dossier garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 7 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau du Grand Prix au plus tard le 10 septembre 2020, à l'adresse pascal.gayat@digitalinfluence.eu.

Article 8 : Toutes les vidéos soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 9 : Les dossier inscrits peuvent concourir pour :

Prix de la meilleure campagne multicanale en local

Prix de la meilleure campagne d'affichage

Prix de la meilleure campagne Web & Radio

Prix de la meilleure campagne Mobile To Store

Prix de la meilleure campagne Web & PQR

Prix de la meilleure campagne Web To Store

Prix de la meilleure campagne de marketing direct local

Prix de l'animation commerciale

Prix du Search Local

Prix du dispositif Social Media local

Prix de la meilleure campagne géolocalisée

Prix de la meilleure campagne d'influence locale

Prix du meilleur dispositif Maps

Le Grand Prix et l'éventuel Prix de l'Innovation seront déterminés par le Jury à l'issue des délibérations.

L'organisation se réserve le droit de proposer des réorientations de catégories en fonction de la popularité de certaines catégories.

Article 10 : Les candidats au Grand Prix s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux). Ils sont également invités à

publier leur palmarès sur www.monpalmares.com

Article 11 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe du Grand Prix. Le jury est composé de professionnels de l'économie numérique aux multiples fonctions et expériences. Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il ne participe pas au vote.

Le Jury se réunira sur une demi-journée au mois de septembre 2020 pour les visionnages et délibérations.

Article 12 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour la première vidéo et 200€ HT par dossier complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession Publicité Locale.

Article 13 : Les dossiers Solutions et Innovations devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les clients, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitch pourront être organisés.

Article 14 : Le soir de la remise des Prix, les vidéos gagnantes seront diffusées

Article 15 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.